

# Le harcèlement à l'école

## Tous concernés !

### Le harcèlement, c'est quoi ?



Un élève est victime de harcèlement ou d'intimidation lorsqu'il est soumis de façon **répétée** à des **brimades** ou des **moqueries** qui créent un sentiment de **mal-être** et de **souffrance**.

### Le cyberharcèlement, c'est quoi ?

C'est la **continuité** de ces moqueries ou intimidations **partagées** et **amplifiées** par les **réseaux sociaux**, phénomène de plus en plus répandu.



### Je suis parent

Restez vigilants :  
**parlez** régulièrement  
avec votre enfant  
de sa **vie à l'école**.



En cas de doute,  
parlez-en à l'enseignant(e)  
de votre enfant,  
au directeur/directrice  
ou tout adulte  
de l'établissement.  
Ce sont vos interlocuteurs  
pour évoquer le mal-être  
de votre enfant.  
Des personnels présents  
sur tout le territoire alsacien  
sont formés au traitement  
de ces situations.



### Je suis élève, victime ou témoin

J'en parle  
à un adulte de l'école  
ou à un parent  
ou à n'importe quel adulte  
de confiance.

Il t'écouterà et t'aidera  
ou t'orientera  
vers la bonne personne



Si vous vivez cette situation :

Appelez notre contact académique de proximité  
au 3020 (non au harcèlement)  
au 3018 (cyberharcèlement)  
au 0 808 800 184 (plateforme académique)



ou écrivez à [nonauharcelement@ac-strasbourg.fr](mailto:nonauharcelement@ac-strasbourg.fr)



Pour signaler toute maltraitance, appelez le 119  
Vous pouvez également joindre le numéro national souffrance et  
prévention du suicide selon la situation rencontrée au 3114.